

La rentrée scolaire 2014

INFORMATION AUX PARENTS



Madame, Monsieur,

La loi du 8 juillet 2013 de Refondation de l'école instaure la Réforme des rythmes scolaires. Elle sera effective en septembre 2014 à Nortkerque.

Pourquoi mettre en place de nouveaux rythmes scolaires?

L'organisation actuelle du temps scolaire est préjudiciable aux apprentissages, les journées d'école sont trop longues. Cette réforme répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école, d'instaurer une continuité dans la semaine scolaire : mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe, mieux articuler les temps scolaires et périscolaires, et enfin, programmer les séquences d'enseignement à des moments où la concentration des enfants est la plus propice.

Que prévoit la législation?

- 24 h d'enseignement hebdomadaire étalées sur 9 demi-journées
- Pause méridienne : 1h30 minimum
- Journée : 5h30 maximum
- Demi-journée : 3h30 maximum
- 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin (sauf dérogation)

La commune, après avoir consulté et tenu compte des avis de l'équipe éducative, des parents d'élèves et des associations locales, a proposé une organisation du temps scolaire qui vous est présentée ici. Je vous invite à prendre connaissance des modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme.

La commission Education reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement.

Le maire, Frédéric Melchior